

Image not found or type unknown



refus d'entrée dans mon entreprise

Par **picotsman**, le 17/02/2013 à 13:44

Bonjour,
est-ce-que mon patron peut demain matin m'interdire l'accès à ma société? si oui, doit-il me le signaler par écrit?? merci. Thierry

Par **P.M.**, le 17/02/2013 à 15:36

Bonjour,
Il est impossible comme cela de répondre à une interrogation aussi vague, si par exemple votre contrat de travail est suspendu, l'employeur peut vous interdire l'accès de **sa** société et s'il refuse de vous faire un écrit, je ne vois pas comment vous pourriez l'y contraindre...